

Nom de famille
(S'il y a lieu, du nom d'usage)



Prénom(s)

**Numéro
Inscription**

17.75 / 21

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CI... Ltm. 2^e Classe.**Section/Specialité/Série :****Epreuve :** Note administrative**Matière :** **Session :** 2018

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

SDIS YY

Formos, le 4 octobre 2018

Ltm Alpha

Agent au chef de centre de secours FORMOS

Note à l'attention de Monsieur le chef du groupement territorial.

Objet: les séances de opats à la garde en lien avec l'activité opérationnelle.Ref: Note DDSC du 3 avril 2002.

La place du spot chez les sapeurs-pompiers est très importante. Les objectifs sont multiples et variés mais la finalité est d'avoir une aptitude physique irréprochable.

Ces objectifs ne doivent pas relayer au second plan l'absolue nécessité pour un sapeur-pompier de pouvoir faire face aux interventions quelle que soit l'intensité comme sur le feu d'appartement du 1^{er} octobre dernier.

C'est pourquoi cette note s'attachera dans un premier temps à revenir sur les faits qui se sont déroulés lors de cette intervention et faire un rappel du contexte local. La deuxième partie sera consacrée quant à elle à la mise en évidence de propositions de prévention liées à la pratique excessive du spot afin d'en limiter les effets et d'informer le personnel.

I L'intervention du 1^{er} octobre et son lien avec le contexte local.

Il convient de rappeler les faits qui se sont déroulés lors de ce feu d'appartement et d'étudier un lien de cause à effet avec l'activité locale.

.../...

I) La chronologie de cette intervention

L'intervention n° 68564 concernait un violent feu d'appartement commune de Formis au 4 rue Bébel. Pour rappel celle-ci fut déclenchée le 1^{er} octobre 2018 à 18H55.

Le Bétonjon pompe homme (FPT) du centre de Formis est au départ avec l'adjudant-chef 2 en qualité de chef d'agès.

La première équipe est composée du caporal Y et du sapeur X. Le chef d'agès a tout d'abord expliqué la situation à savoir qu'il s'agissait d'un feu d'appartement sur un immeuble à usage d'habitation situé au 11^e étage. Leur mission était alors l'établissement d'une lance à débit variable (LDV) sur colonne sèche.

Ce Bétonjon d'attaque en arrivant au 10^{ème} étage fit un malaise.

L'adjudant-chef 2 pris alors des mesures en remplaçant ce personnel par le 2^{em} Bétonjon pour la continuité de leur mission, qui fut très rapidement retrouvée. Puis il mit le 1^{er} Bétonjon de côté pour examen et passe en charge.

Pour rappat à l'intervention, l'impact de ces malaises a été minime. Toutefois les 2 sapeurs-pompiers ont été transportés au centre hospitalier mais sans arrêt de travail consécutif à cet incident.

Il convient désormais de s'attarder sur le contexte avant l'intervention et le Bétonjon car, ce départ fut déclenché à la suite d'une séance de sport à la garde.

I) Le contexte et son incidence sur cet incident.

En effet ce jour là a eu lieu une séance à intensité raisonnable qui a duré une heure (de 17 à 18h).

Toutefois à la suite une séance de sport plus spécifique et plus intense a pris place. Celle ci avait pour objectif la préparation au challenge mensuel du centre.

Pour précision ce challenge met en compétition les équipes du centre de secours de Formis en reprenant les tests d'aptitude physique soumis au personnel. Ces tests englobent des épreuves comme des pompes, des tractas,

des abdominaux, du gainage et le test du luc Léger.

Pour précision ce test est manuel et s'appuie sur les épreuves de la note de la DDSC (direction de la défense de la sécurité civile) du 3 avril 2002. Son objectif est de mettre en place d'un outil renforcé pour apprécier l'aptitude physique et contrôler son évolution. Le tout de manière discrète par les SDIS (peu de matériels) et avec un faible coût financier.

Les résultats pris par les EPS permettront au médecin de juger du niveau ou de l'évolution du personnel.

Toutefois il convient de ne pas tomber dans des travers qui transformerait des tests en une compétition en dehors des barèmes initiaux et qui auraient pour conséquence l'épuisement du personnel de garde.

Dans ce cadre il convient de rappeler que le sapeur-pompier a des devoirs envers lui-même. Il doit par exemple faire face son corps et se garder de tout ce qui pourrait nuire à sa santé.

En revanche il paraît primordial de ne pas tomber dans des excès car les conséquences seraient négatives à la fois sur le personnel que sur le service. C'est pourquoi l'encadrement devra être mis en place un certain nombre de mesures préventives.

II) La prévention en forme de pratique excessive de sport.

Il existe différentes mesures en forme de prévention afin d'éviter une pratique excessive du sport qui il convient de distinguer en plusieurs catégories : le technique, l'humain et l'agymnastique tout en n'oubliant pas le réglementaire afin de limiter les effets et de conduire à une prise de conscience collective.

II) Du côté Technique

Il conviendra de mettre en place du matériel adapté dans les centres de secours. Ce dernier devra être en lien avec les tests physiques. Du coup l'impact financier sera faible. Il peut s'agir par exemple de sondes pour un travail avec le poids du corps qui sera privilégié aux haltères... En effet des mouvements centralisés sur la pratique pure de la musculation peuvent entraîner des tensions musculo-squelettiques.

Ces séances devront bien entendu être encadrées par des agents spécialisés et spécialisés (EPS).

Ces derniers auront en charge de modifier les comportements en mettant en place des séances complétées avec échauffement, étirements...

II^e) La place de l'Humain dans le sport.

Il faut être conscient que lorsque l'on est sapeur-pompier on veut faire le plus musclé possible. Il convient d'en finir avec cette philosophie et d'axer plus notre travail sur la polyvalence.

Il faudra veiller à ce que le personnel ne s'adonne pas trop au culte du corps qui a souvent pour conséquence la prise de produits dopants souvent néfastes pour la santé.

Ça sera le rôle de l'échauffement au plus près des équipes d'être vigilant. Ils peuvent orienter ce personnel vers des épreuves mises en place par la fédération nationale des sapeurs-pompiers français (FNSPF). Ces derniers se rendront compte qu'un corps trop musclé ne convient pas pour toutes les tâches.

En clair l'objectif sera d'essayer de faire changer les mentalités ou les dérives en veillant un esprit de cohésion et d'exercices adaptés en lien & place de compétitions qui peuvent tourner au règlement de compte.

L'humain est à prendre en compte car un culte du corps avancé cache souvent un manque de confiance en soi ou un autre trouble.

II³) La réponse au niveau organisationnel.

Il convient de mettre en place un travail interservice du SDIS avec la sécurité sociale (SSSI) au cœur. Ce dernier pourra dispenser des formations au personnel sur les risques afin de déclencher une prise de conscience.

Un travail sera fait sur les risques psychosociaux (RPS). En effet les facteurs d'aptitudes doivent être bien pris en compte, il doivent être un levier pour une remise en question et l'atténuation d'effets défavorables avec le corps médical.

Il serait envisageable d'organiser des séances en milieu urbain avec nos véhicules pour appeler les collègues, les effets nécessaires et par conséquent la ressource que l'on doit garder disponibilité durant une grande. L'exercice sera plus réaliste.

Il convient de sensibiliser le personnel sur le fait que l'on s'entraîne de grande mais l'activité d'endurance ou de performance doit se faire sur les jours de repos.

Un autre point est plus délicat il s'agit du sport collectif qui a des effets positifs sur la cohésion... mais peut générer des tensions, des conflits et des pressions sur les agents. L'établissement et son fonctionnement en seront impactés.

Il pourra être mis en place des mesures d'accompagnement avec des tuteurs qui aideront des collègues à s'améliorer. L'effet sera double, l'agent

Nom de famille :
(Suivi, si l'y a lieu, du nom d'usage)



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Lé)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CII... Etm... 2^e Classe.

Section/Specialité/Série :

17.75 / 20

Epreuve : Note administrative

Matière : Session : 2018

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encres foncées (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encres claires.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

se sentira épaulé et soutenu et le but sera vaincu.

ii) L'aspect réglementaire

Dans un premier temps il va se limiter à l'élaboration de notes sensibilisant sur l'importance des tests d'aptitude.

Le règlement intérieur pourrait être révu pour envisager par exemple de placer la séance de sport après la montée en vitesse ce qui permettrait un échauffement avant la manœuvre de fin de matinée.

Une note pourrait灵魂 la durée des séances car il est reconnu que plus une séance dure plus les effets peuvent être négatifs.

Il serait intéressant de diffuser les statistiques en terme d'accidentologie.

Cette note ne remet pas en question la place du sport dans le métier de sapeur-pompier. En revanche elle met en évidence la nécessité de l'encadrer et/ou de la diriger par le biais de certaines mesures afin d'éviter que se reproduisent des situations comme sur le feu du 1^{er} Octobre dernier.

Avant tout, il s'agit de déclencher une prise de conscience collective des risques et des dangers d'une pratique excessive du sport afin d'apprendre qu'un sapeur-pompier se doit avant tout d'être polyvalent et d'être le garant de son potentiel durant toute la garde.

Pour ce faire il devra privilégier les séances à haute intensité sur son temps de repos afin d'avoir les séances de la garde plus ou de la prélogie, de l'entraînement régulier, de la cohésion et du partage.

NE RIEN Ecrire DANS CE CADRE

17.75 / 20

...../.....